



Probleme avec un huissier

Par **sissi 83000**, le **04/02/2015** à **18:30**

Bonjour,

Tout d'abord Merci pour votre aide. Voila je desire savoir si un huissier ayant en sa possession un titre saisie-vente peut refuser un echeancier que je lui propose vu mes revenus et depenses. J'ai pris rdv avec ce MR et aujourd'hui je n'est meme pas pu lui exposer mon probleme qui ma agresser verbalement accompagner d'une dame qui ne c'est meme pas presenter et qui ma dis que si j etais debitrice c'etait mon probleme et que je pouvais payer ma dette en une voir deux fois pas plus. Voila je travaille en cdd et touche 1195euros/mois et 400euros de caf j ai un loyer de 710euros + eau +edf. Sur les forums je trouve des infos comme d'ecrire au JEX ou au directeur de la securite sociale avec qui j ai un litige. Comment puis je faire car seule avec ma fille l'epée est dure a vivre
Merci pour votre aide ou tous renseignements pouvant m aider

Par **domat**, le **04/02/2015** à **20:09**

bjr,

si votre créancier a obtenu un titre exécutoire, cela signifie que la procédure amiable avec votre créancier a échoué et qu'il a du faire une procédure devant un tribunal pour espérer revoir son argent.

un créancier et un huissier mandaté par un huissier ont tout à fait le droit selon le code civil, d'exiger le paiement en totalité de la dette.

sans oublier que les intérêts et les frais de recouvrement vont s'ajouter à votre dette.

le jex est compétent si vous contestez la saisie effectuée.

cdt

Par **sissi 83000**, le **06/02/2015** à **12:13**

Merci pour votre reponse Domat